



STATISTIQUES ET INDICATEURS

L'EMPLOI INTERMITTENT DANS LE SPECTACLE AU COURS DE L'ANNÉE 2018



Une activité en légère hausse en 2018

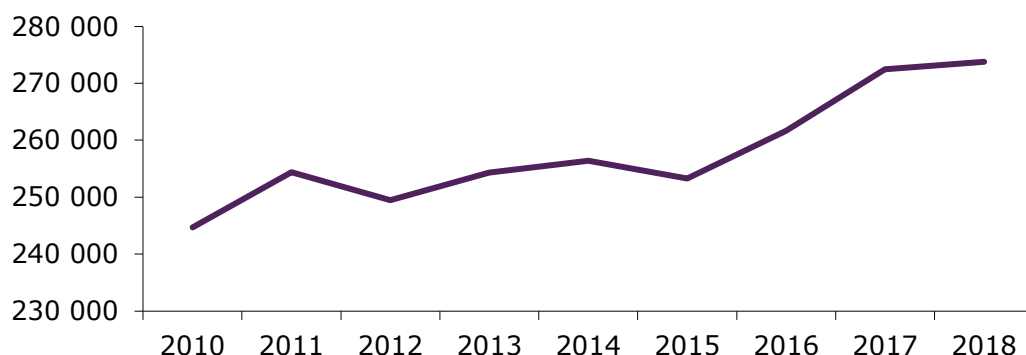
En 2018, l'emploi des intermittents du spectacle concerne 274 000 salariés et génère 2,4 milliards d'euros de masse salariale pour un total de 110 millions d'heures travaillées. 109 000 employeurs relèvent du champ d'application des annexes 8 et 10 de l'Assurance chômage².

Les salariés intermittents du spectacle, majoritairement des hommes (63,1%), résident principalement en Île-de-France (42,2%) et occupent essentiellement un emploi principal³ de type artistique (60,5%).

Un quart d'entre eux ne réalise qu'un seul contrat au cours de l'année.

Les employeurs des secteurs professionnels⁴ (audiovisuel, spectacle vivant) représentent un quart des employeurs mais plus de 90% de l'activité totale en termes d'heures travaillées et de masse salariale. Ils emploient 28,3 salariés en moyenne contre 4,1 salariés pour les employeurs hors secteurs professionnels. Plus de 40% sont localisés en Île-de-France.

Graphique 1
ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF SALARIÉ DE 2010 À 2018



Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

1, 2 et 4. Cf. annexe méthodologique en fin de document concernant le champ d'application des annexes 8 et 10 de l'Assurance chômage.

3. L'emploi principal de chaque salarié intermittent du spectacle est déterminé en fonction du revenu annuel maximum observé parmi les différents emplois occupés au cours de l'année par ce salarié intermittent du spectacle.

274 000 salariés intermittents du spectacle

En 2018, le nombre de salariés intermittents du spectacle s'élève à près de 274 000 personnes.

Ce recensement comprend tous les artistes, ouvriers et techniciens du spectacle engagés en CDD, notamment en CDD d'usage, qui ont travaillé au moins une heure au cours de l'année pour un ou plusieurs employeurs relevant du champ d'application des annexes 8 et 10 de l'Assurance chômage. Il inclut donc les intermittents indemnisés au titre de ces annexes, mais également tous les autres salariés intermittents qui effectuent au moins un contrat de travail dans le champ spectacle.

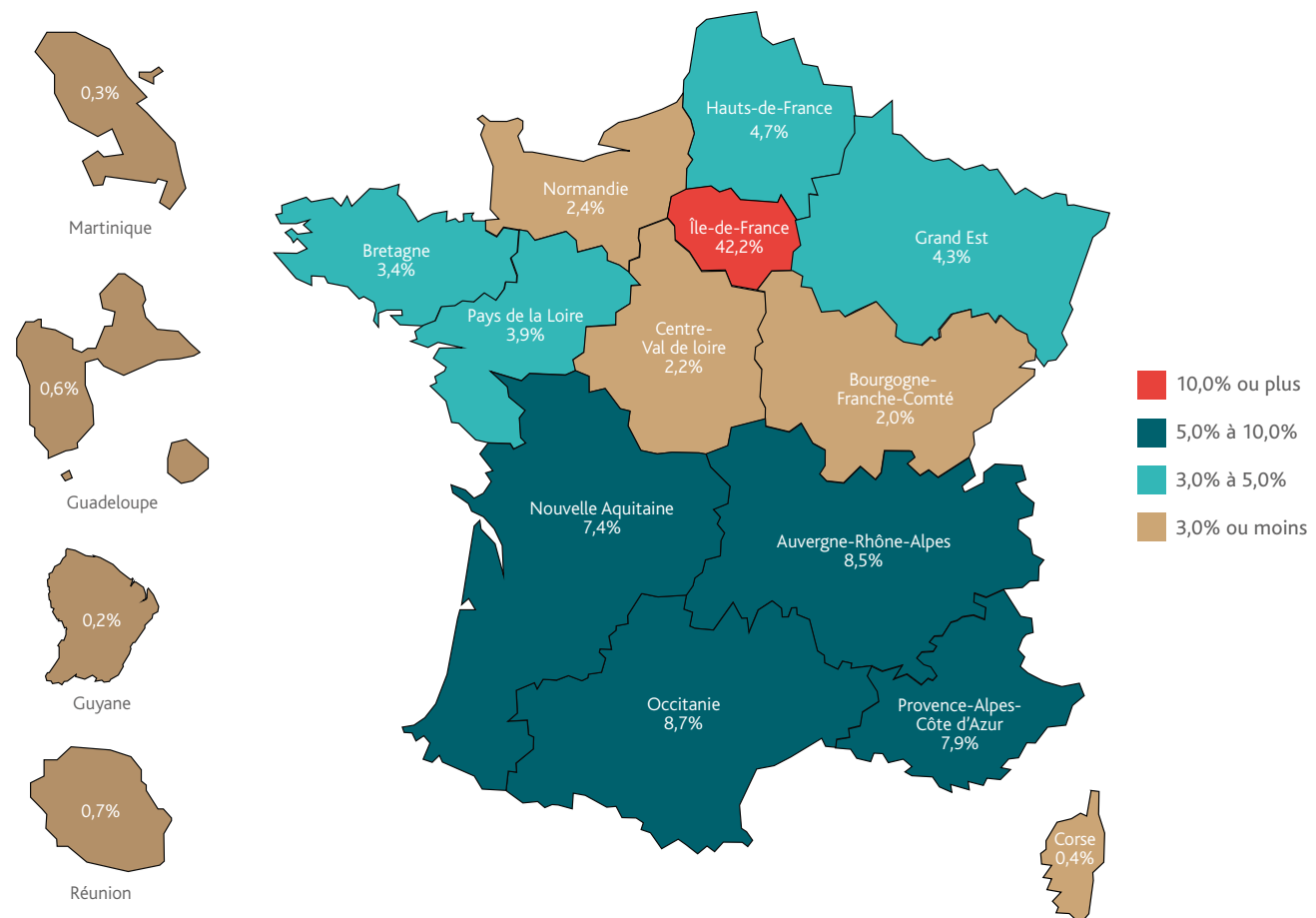
En un an, leur nombre augmente de 0,5%. Par rapport à 2010, la hausse s'élève à 11,9% [cf. Graphique 1].

Près d'un salarié sur deux réside en Île-de-France

Près de la moitié (42,2%) des salariés intermittents du spectacle en 2018 habitent en Île-de-France [cf. Carte 1]. Loin derrière, suivent les régions Occitanie (8,7%), Auvergne-Rhône-Alpes (8,5%) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (7,9%).

Carte 1

RÉPARTITION DES SALARIÉS INTERMITTENTS DU SPECTACLE SELON LA DOMICILIATION EN 2018



Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière - Données brutes

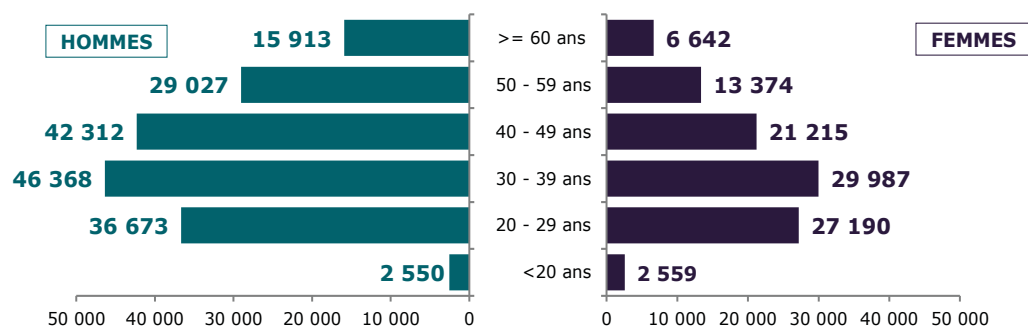
Une majorité d'hommes

Avec 63,1% des salariés, les hommes sont largement majoritaires parmi les intermittents du spectacle. A titre de comparaison, ils représentent 50,6% des salariés. L'âge moyen est de 40,3 ans. Les moins de 30 ans représentent environ un tiers de la population féminine et environ un quart de la population masculine [cf. Graphique 2 et Tableau 1].

La population des intermittents se féminise peu à peu ; ainsi, la part des femmes chez les plus jeunes est largement supérieure à celle relative aux plus âgés (43,1% chez les moins de 30 ans contre 30,8% chez les 50 ans ou plus).

Graphique 2

RÉPARTITION DES SALARIÉS SELON L'ÂGE ET LE GENRE EN 2018



Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

Tableau 1

RÉPARTITION DES SALARIÉS SELON L'ÂGE ET LE GENRE EN 2018

Tranche d'âge	Hommes		Femmes		Total	
	Effectif	Part (en %)	Effectif	Part (en %)	Effectif	Part (en %)
<20 ans	2 550	1,5	2 559	2,5	5 109	1,9
20 - 29 ans	36 673	21,2	27 190	26,9	63 863	23,3
30 - 39 ans	46 368	26,8	29 987	29,7	76 355	27,9
40 - 49 ans	42 312	24,5	21 215	21,0	63 527	23,2
50 - 59 ans	29 027	16,8	13 374	13,2	42 401	15,5
>= 60 ans	15 913	9,2	6 642	6,6	22 555	8,2
Ensemble	172 843	100,0	100 967	100,0	273 810	100,0
Part en %	63,1		36,9		100,0	

Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

Une majorité d'artistes

Les salariés intermittents occupent, au cours de l'année, un ou plusieurs emplois. Il est possible cependant de déterminer leur emploi principal, en se fondant sur les rémunérations maximales perçues au titre de leurs différents emplois⁵. Les emplois sont classés en deux familles : les emplois artistiques et les emplois techniques.

Sur les 274 000 salariés, 166 000 exercent un emploi artistique, soit 60%, et 108 000 occupent un emploi technique, soit 40%. Par rapport à l'année 2017, la hausse de l'effectif salarié est légèrement plus marquée pour les emplois techniques (+0,8%) que pour les emplois artistiques (+0,3%).

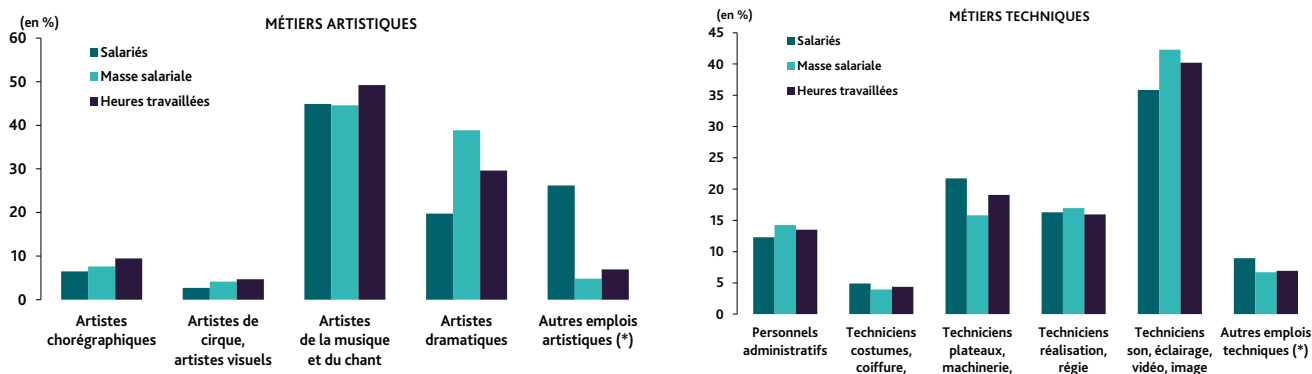
Au sein de chaque famille d'emplois, un emploi prédominant s'observe. D'un côté, les 74 000 artistes de la musique et du chant concentrent 44,9% de l'ensemble des artistes. De l'autre, les 39 000 techniciens son, éclairage, vidéo et image, regroupent 35,8% de l'ensemble des techniciens [cf. Graphique 3 et Tableau 1 en annexe].

5. En moyenne, les salaires perçus au titre de l'emploi principal représentent 85% de l'ensemble des salaires perçus par un salarié intermittent sur l'ensemble de ses emplois.

Après deux années de hausses consécutives concernant les « autres emplois artistiques » (+17,7% en 2016 et +10,3% en 2017), l'effectif salarié de cette catégorie diminue de 5,2% en 2018. L'évolution de cette catégorie est fortement liée aux variations concernant les emplois de figurant (acteur de complément, artiste de complément, figurant).

Graphique 3

RÉPARTITION DES SALARIÉS, DE LA MASSE SALARIALE ET DES HEURES TRAVAILLÉES SELON L'EMPLOI PRINCIPAL OCCUPÉ EN 2018



Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

Note : la répartition par emploi des salariés intermittents se fait sur la base de l'emploi principal.

* Exemples d'autres emplois artistiques : artiste de complément / acteur de complément / figurant (pour plus de 80% des salariés de cette famille d'emplois).

* Exemples d'autres emplois techniques : collaborateur artistique / conseiller artistique / assistant artistique, intervenant d'émission / assistant d'émission / animateur, scripte (pour plus de 80% des salariés de cette famille d'emplois).

Un seul contrat de travail au cours de l'année 2018 pour un quart des salariés

En 2018, 25,2% des salariés réalisent un seul contrat dans l'année pour 2,6% de la masse salariale [cf. Tableau 2]. A l'opposé, 7,9% des salariés réalisent 50 contrats ou plus dans l'année, ces salariés percevant 20,7% de la masse salariale totale⁶.

En moyenne, un salarié a effectué 16,2 contrats au cours de l'année 2018. Les techniciens effectuent en moyenne plus de contrats au cours de l'année que les artistes : 20,9 contre 13,2.

Tableau 2

RÉPARTITION DES SALARIÉS ET DES MASSES SALARIALES SELON LE NOMBRE DE CONTRATS RÉALISÉS EN 2018

Nombre de contrats de travail	Effectifs salariés		Masse salariale (en millions d'euros)	
	Nombre	Part (en %)	Montant	Part (en %)
1	69 118	25,2	64	2,6
2	25 492	9,3	63	2,6
3 à 4	26 621	9,7	147	6,0
5 à 9	33 326	12,2	308	12,6
10 à 24	51 661	18,9	696	28,4
25 à 49	46 085	16,8	666	27,2
50 ou plus	21 507	7,9	506	20,7
Total	273 810	100,0	2 449	100,0

Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

6. Seuls les contrats de travail dans les secteurs relevant de l'intermittence sont pris en compte ici. Certains intermittents peuvent également avoir des contrats de travail ne relevant pas des annexes 8 et 10 de l'Assurance chômage.

L'audiovisuel concentre 55% de la masse salariale et 42% des heures travaillées

Au total, plus de 4 millions de contrats de travail

Les contrats sont répartis à parts égales entre emplois artistiques et techniques

4,4 millions de contrats de travail ont été exécutés au cours de l'année 2018, partagés à parts égales entre les emplois artistiques et techniques (respectivement 49,1% et 50,9%).

En un an, le nombre de contrats augmente de 0,4% [cf. [Tableau 1 en annexe](#)]. Les emplois artistiques affichent une hausse plus marquée que celle des emplois techniques (respectivement +0,6% et +0,3%).

La moitié des contrats est réalisée dans le champ du spectacle vivant

En 2018, la moitié des contrats est effectuée dans le champ du spectacle vivant et un tiers dans l'audiovisuel [cf. [Tableau 2 en annexe](#)]. 17% des contrats sont réalisés pour des employeurs dont l'activité principale n'est pas le spectacle (les activités des organisations associatives, des administrations publiques etc..).

Au sein du spectacle vivant, 8 contrats sur 10 sont effectués pour des employeurs du secteur « Arts du spectacle vivant ». Au sein de l'audiovisuel, 8 contrats sur 10 le sont pour des employeurs du secteur de la production audiovisuelle, cinéma et animation.

110 millions d'heures travaillées

Les emplois techniques représentent près des trois cinquièmes des heures travaillées

Le volume d'heures travaillées au cours de l'année 2018 s'élève à 109,6 millions, dont 63,9 millions pour les emplois techniques et 45,7 millions pour les emplois artistiques, soit respectivement 58,3% et 41,7% du volume total d'heures.

Globalement, il augmente de 1,5% en un an. Cette hausse est plus importante que celle observée pour la masse salariale (+0,8%) et le volume de contrats (+0,4%).

Une hausse similaire s'observe sur les métiers artistiques (+1,9%) et les emplois techniques (+1,2%) [cf. [Tableau 1 en annexe](#)].

Parmi les emplois techniques, la part des heures travaillées par les techniciens son, éclairage, vidéo et image dans le total des heures effectuées s'élève à 40,2% et celle des techniciens plateaux, machinerie et décors à 19,1%.

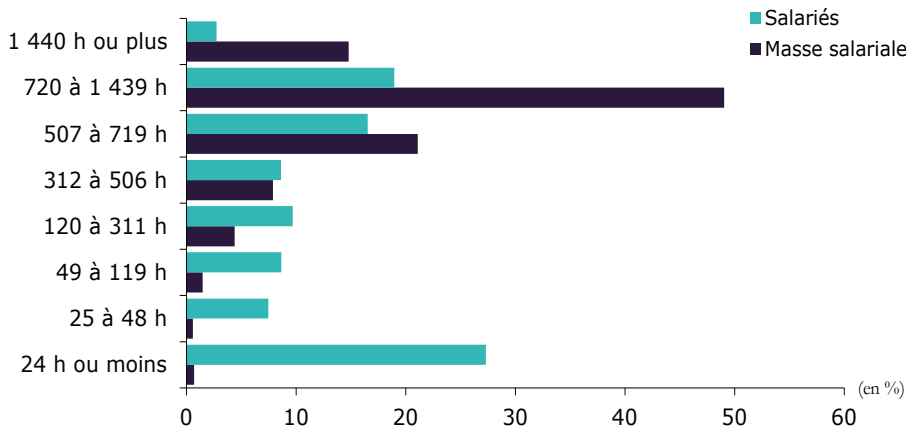
Au sein des emplois artistiques, la moitié (49,2%) des heures travaillées sont effectuées par des artistes de la musique et du chant et 29,6% par des artistes dramatiques [cf. [Graphique 4](#)].

27% des intermittents travaillent moins de 24h dans l'année sur des contrats relevant des annexes 8 et 10

Le nombre d'heures travaillées est de 400 heures en moyenne par salarié contre 397 heures en 2017 (+1,0% en un an).

En 2018, 27,3% des salariés travaillent 24 heures ou moins dans l'année. A l'opposé, 2,7% des salariés travaillent plus de 1 440 heures. La moitié de la masse salariale (49,0%) correspond aux 19,0% de salariés travaillant entre 720 et 1 439 heures au cours de l'année [cf. [Graphique 4](#)].

Graphique 4

RÉPARTITION DES SALARIÉS ET DE LA MASSE SALARIALE SELON LES HEURES TRAVAILLÉES EN 2018

Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

Le volume horaire des techniciens est deux fois supérieur à celui des artistes avec respectivement 591 et 276 heures travaillées en moyenne au cours de l'année [cf. Tableau 1 en annexe].

Prédominance du spectacle vivant avec 46% des heures travaillées

La répartition du volume d'heures par secteur d'activité est analogue à celle des contrats de travail. Le spectacle vivant représente 46,2% du volume total d'heures, et l'audiovisuel 42,0%. Le volume total d'heures progresse de 1,5% en un an.

Entre 2013 et 2016, l'augmentation était beaucoup plus marquée dans l'audiovisuel que dans le spectacle vivant. En 2017, un renversement commençait à s'observer avec une augmentation similaire entre spectacle vivant et audiovisuel (respectivement +5,9% et +5,7%). En 2018, le spectacle vivant affiche une hausse de 3,0% alors que l'audiovisuel est en baisse de 0,7% [cf. Tableau 2 en annexe]. La dernière baisse observée du volume d'heures travaillées dans l'audiovisuel remontait à 2012 (-0,2% par rapport à 2011).

La structure par secteur est identique à celle observée pour les contrats de travail : le secteur des arts du spectacle vivant et celui de la production audiovisuelle, cinéma, animation génèrent chacun près de 80% des heures dans leurs secteurs respectifs.

2,4 milliards d'euros de masse salariale versée

La masse salariale versée au titre des contrats effectués en 2018 s'élève à 2,4 milliards d'euros. En un an, elle augmente de 0,8%.

Les emplois techniques concentrent 66% de la masse salariale

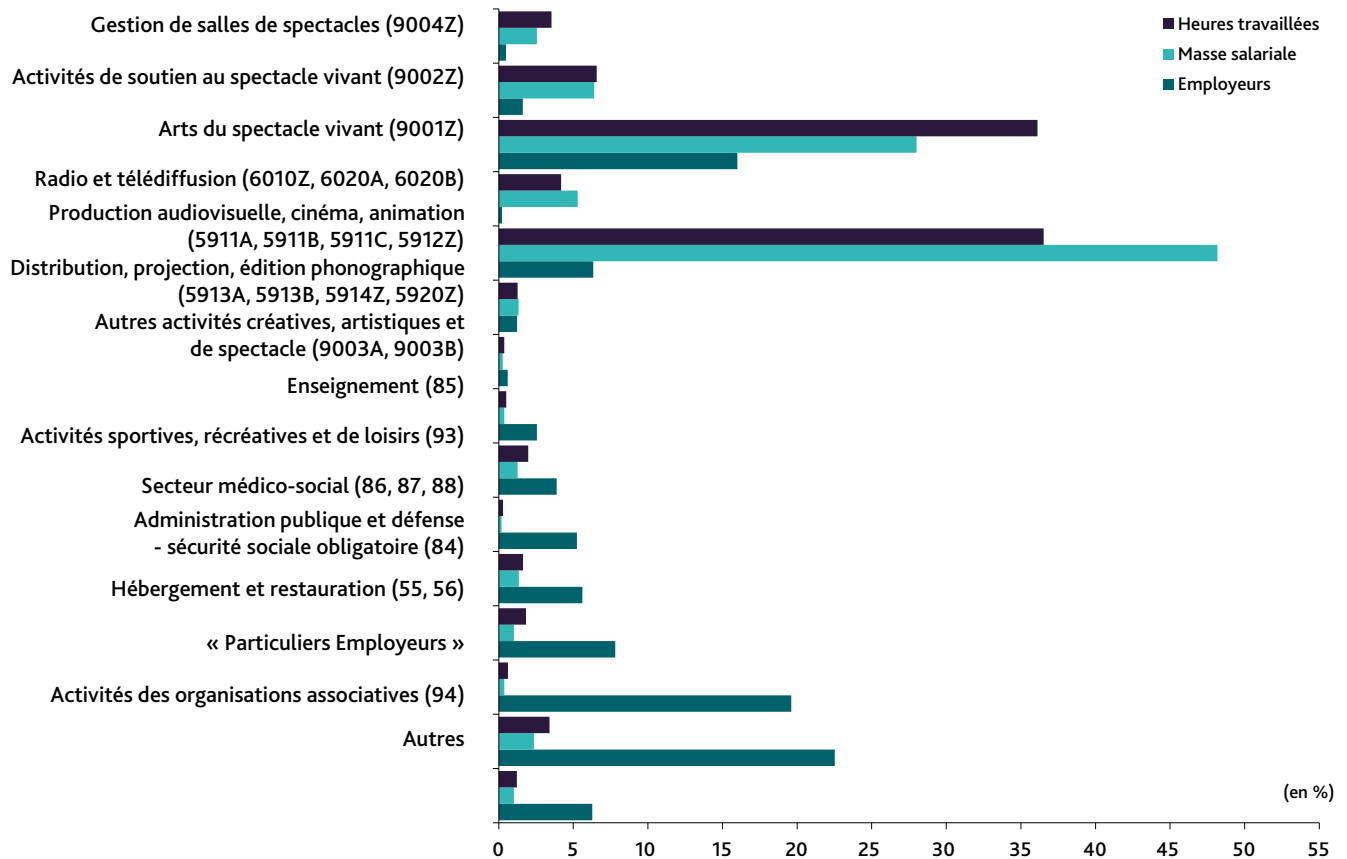
La masse salariale versée au titre des emplois techniques s'élève à 1,6 milliard d'euros, soit 65,7% de la masse salariale totale, en progression de 0,2% en un an. Celle des artistes augmente de 1,9% [cf. Tableau 1 en annexe].

55% de la masse salariale provient de l'audiovisuel

Les secteurs de l'audiovisuel constituent plus de la moitié de la masse salariale totale versée (54,8%). Le secteur de la production audiovisuelle, cinéma, animation représente à lui seul 48,2% de la masse salariale totale, alors qu'il représente 36,5% du volume total d'heures [cf. Graphique 5 et Tableau 2 en annexe].

Les secteurs du spectacle vivant versent 37,0% de la masse salariale totale. Les arts du spectacle vivant, principal secteur du spectacle vivant, concentrent à eux seuls 28,0% de la masse salariale totale pour 36,1% du volume total d'heures travaillées.

Graphique 5

RÉPARTITION DES EMPLOYEURS, DE LA MASSE SALARIALE ET DES HEURES TRAVAILLÉES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN 2018


Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

109 000 employeurs dont 29 000 au sein des secteurs professionnels

En 2018, 109 000 employeurs relevant du champ d'application des annexes 8 et 10 de l'Assurance chômage ont employé un ou plusieurs intermittents.

Parmi eux, les employeurs dont l'activité principale ou l'objet est le spectacle, désignés «employeurs des secteurs professionnels » se distinguent de ceux dont l'activité principale ou l'objet n'est pas le spectacle, appelés « employeurs hors secteurs professionnels » [cf. [Annexe méthodologique](#)].

Les employeurs des secteurs professionnels représentent un quart des employeurs et créent plus 90% de l'activité totale

Au total, 29 000 employeurs, soit 26,5%, relèvent du périmètre des secteurs professionnels. Ils emploient 255 000 salariés intermittents au cours de l'année pour un total de 100,0 millions d'heures de travail effectuées, et 2,3 milliards d'euros de masse salariale soit 91,2% du volume d'heures total, et 93,9% de la masse salariale totale [cf. [Tableau 3](#)].

À l'inverse, le périmètre hors secteurs professionnels concentre les trois quarts des employeurs mais réalise moins de 10% de l'activité totale en termes d'heures travaillées ou de masse salariale.

Tableau 3

LES EMPLOYEURS, LES SALARIÉS, LA MASSE SALARIALE, LES HEURES ET LES CONTRATS DE TRAVAIL EN 2018

Indicateurs	Secteurs professionnels			Hors secteurs professionnels			Ensemble		
	2017	2018	Évolution (en %)	2017	2018	Évolution (en %)	2017	2018	Évolution (en %)
Nombre d'employeurs	28 491	28 963	1,7	79 590	80 454	1,1	107 981	109 327	1,2
Nombre de salariés	253 874	254 755	0,3	70 041	72 491	3,5	272 469	273 810	0,5
Masse salariale (en millions d'euros)	2 286	2 300	0,6	144	149	3,4	2 430	2 449	0,8
Volume d'heures (en milliers)	98 660	100 001	1,4	9 375	9 623	2,6	108 036	109 625	1,5
Nombre de contrats de travail (en milliers)	3 821	3 825	0,1	601	617	2,7	4 423	4 442	0,4

Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

Le nombre d'employeurs augmente dans les deux champs (+1,7% dans les secteurs professionnels et +1,1% hors secteurs professionnels).

Concernant le nombre de salariés, la masse salariale, les volumes d'heures et de contrats de travail, l'augmentation en un an est nettement plus marquée hors secteurs professionnels : les hausses varient de 2,6% à 3,5% hors secteurs professionnels, et de 0,1% à 1,4% dans les secteurs professionnels.

28,3 salariés en moyenne par an pour les employeurs des secteurs professionnels

Au cours de l'année 2018, les employeurs des secteurs professionnels emploient en moyenne 28,3 salariés, contre 4,1 salariés pour les employeurs hors secteurs professionnels. 44,0% des employeurs des secteurs professionnels emploient 10 salariés intermittents du spectacle ou plus dans l'année, contre 8,4% pour les employeurs hors secteurs professionnels. À l'inverse, 41,9% des employeurs hors secteurs professionnels n'emploient qu'un seul salarié intermittent du spectacle au cours de l'année, contre 12,1% pour les employeurs des secteurs professionnels.

3 salariés sur 4 travaillent exclusivement dans le périmètre des secteurs professionnels

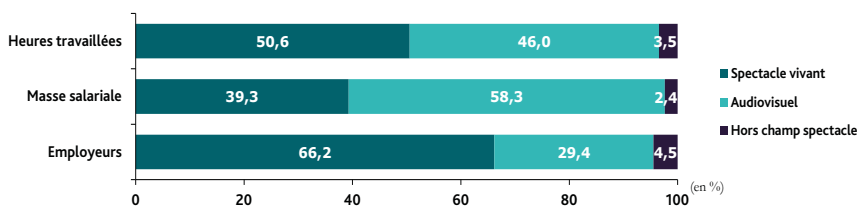
En 2018, sur les 274 000 salariés intermittents, 73,5% travaillent exclusivement pour des employeurs des secteurs professionnels et 7,0% exclusivement pour des employeurs hors secteurs professionnels, les 19,5% restants travaillant pour les deux périmètres.

Le spectacle vivant regroupe 66% des employeurs des secteurs professionnels

Parmi les employeurs des secteurs professionnels, la branche du spectacle vivant (compagnies théâtrales ou chorégraphiques par exemple) est prédominante par rapport à l'audiovisuel en nombre d'employeurs (66,2%) et en volume d'heures travaillées (50,6%). En revanche, la situation inverse s'observe concernant la masse salariale, versée à 58,3% dans l'audiovisuel (chaînes de radio, télévision, production audiovisuelle, etc...) [cf. Graphique 6 et Tableau 3 en annexe].

Graphique 6

STRUCTURES COMPARÉES PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ AU SEIN DES SECTEURS PROFESSIONNELS EN 2018



Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

Les « particuliers employeurs » et les associations, principaux employeurs hors secteurs professionnels

Les associations et les « particuliers employeurs » représentent respectivement 29,9% et 26,6% des employeurs hors secteurs professionnels. Ils représentent à eux seuls environ 40 % de l'activité, mesurée sur la base du volume d'heures et de la masse salariale [cf. Graphique 7 et Tableau 4 en annexe]. A l'inverse, les employeurs du secteur de l'administration, relativement peu nombreux en volume (7,6% du total), versent 22,0% de la masse salariale totale.

Graphique 7

STRUCTURES COMPARÉES PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ HORS SECTEURS PROFESSIONNELS EN 2017



Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

Des évolutions contrastées selon le périmètre

Côté secteurs professionnels, le nombre d'employeurs augmente deux fois plus en un an dans le spectacle vivant (+2,5%) que dans l'audiovisuel (+1,3%). L'ensemble des indicateurs dans le spectacle vivant affiche des hausses entre 1,6% et 3,4%. Dans l'audiovisuel, à l'inverse de l'évolution observée sur le nombre d'employeurs, le nombre de salariés, les montants de masse salariale, le volume d'heures travaillées et le volume de contrats de travail diminuent (entre -0,7% et -2,4% en un an) [cf. Tableau 3 en annexe].

Hors secteurs professionnels, le nombre d'employeurs augmente de 1,1% suite à la hausse des secteurs des « particuliers employeurs » avec +2,2% et de « l'hébergement et la restauration » avec +3,2% [cf. Tableau 4 en annexe].

Dans le domaine administratif, la baisse de 1,0% du nombre d'employeurs ne se répercute pas sur le volume d'activité : hausse de la masse salariale (+4,7%), du volume d'heures travaillées (+2,7%), du volume de contrats de travail (+3,4%).

Près de 40% des employeurs professionnels sont localisés en Île-de-France

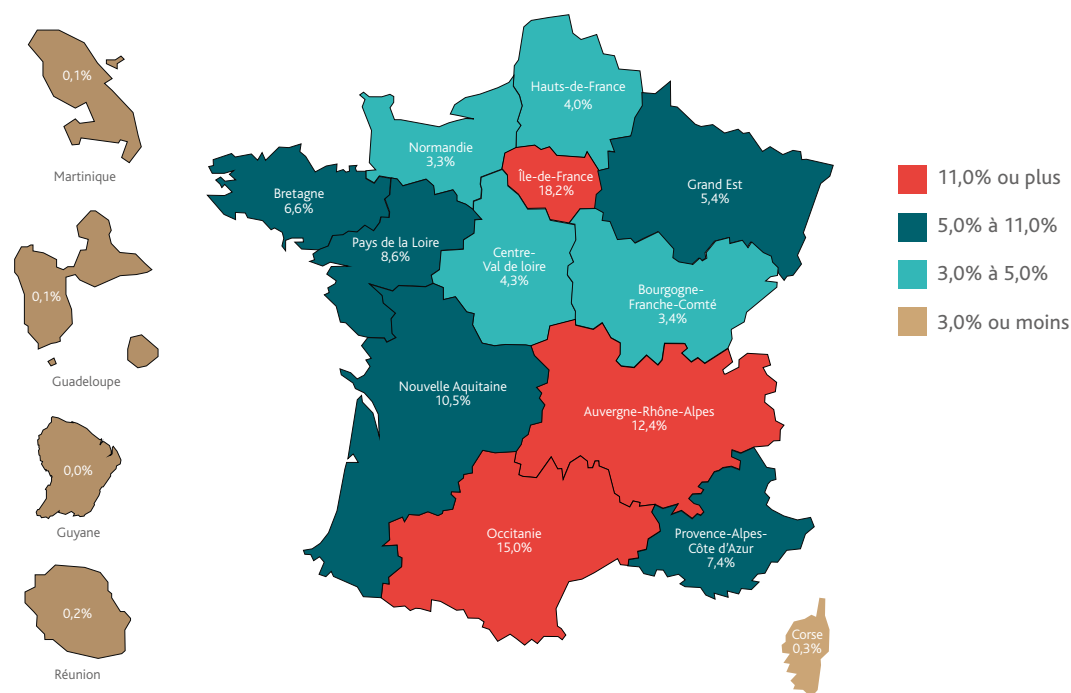
Tous secteurs confondus, l'Île-de-France regroupe le plus grand nombre d'employeurs (18,2%), suivie des régions Occitanie (15,0%), Auvergne-Rhône-Alpes (12,4%) et Nouvelle Aquitaine (10,5 %) [cf. Carte 2].

Cette prédominance de la région Île-de-France [cf. Carte 2] est plus marquée pour les employeurs des secteurs professionnels (40,4%). En revanche, les employeurs hors secteurs professionnels montrent une répartition beaucoup plus homogène, ces quatre régions représentant chacune entre 10% et 17% [cf. Carte 3].

La répartition des salariés selon leur lieu de résidence est similaire à la répartition géographique des employeurs des secteurs professionnels [cf. Carte 1].

Carte 2

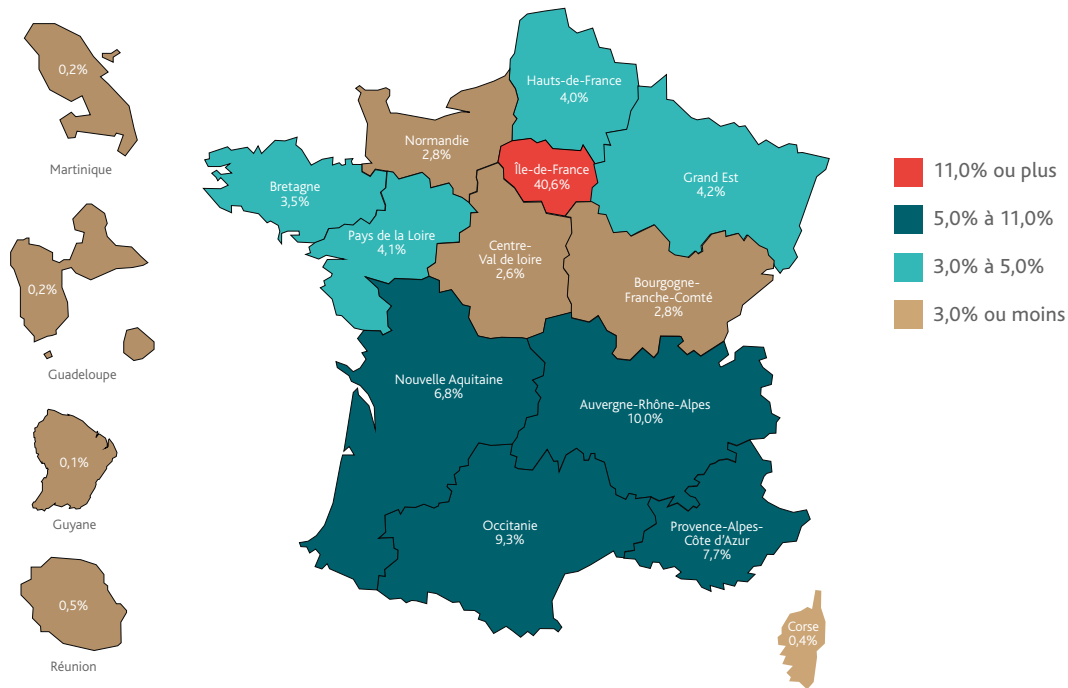
RÉPARTITION DES EMPLOYEURS TOUS SECTEURS SELON LA RÉGION EN 2018



Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

Carte 3

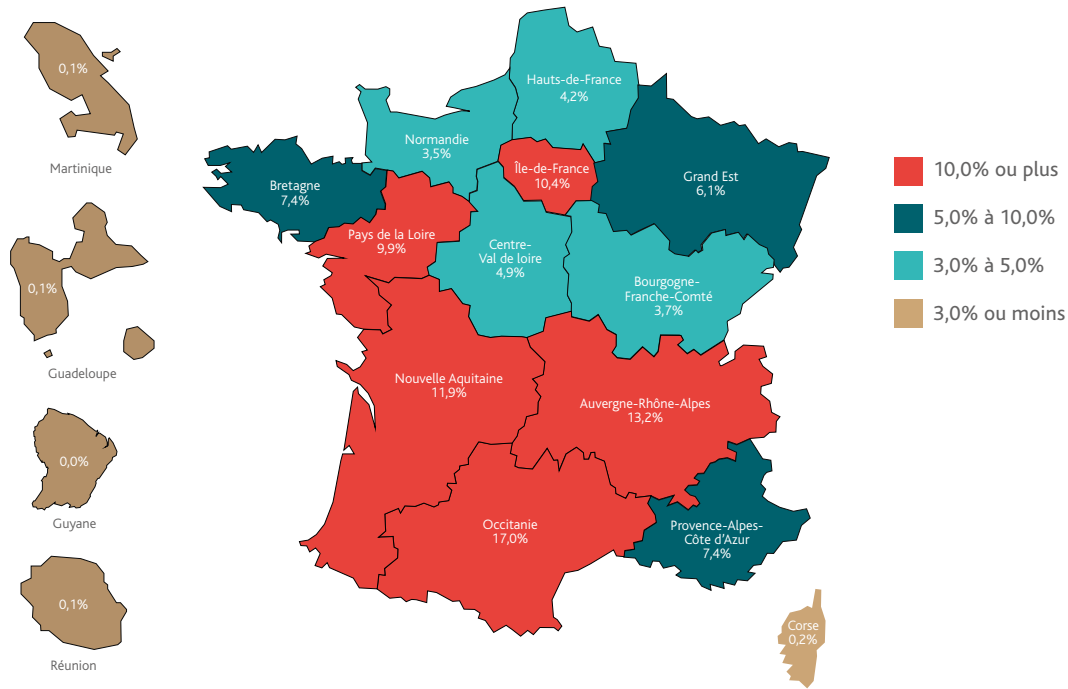
RÉPARTITION DES EMPLOYEURS DES SECTEURS PROFESSIONNELS SELON LA RÉGION EN 2018



Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

Carte 4

RÉPARTITION DES EMPLOYEURS HORS SECTEURS PROFESSIONNELS SELON LA RÉGION EN 2018



Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

Annexes

Tableau 1

RÉPARTITION DES SALARIÉS, DE LA MASSE SALARIALE, DES HEURES ET DES CONTRATS SELON L'EMPLOI PRINCIPAL OCCUPÉ EN 2018

Familles d'emplois	Effectifs salariés ⁽¹⁾			Masse salariale (en millions d'euros)			Volume d'heures de travail (en milliers)			Nombre de contrats (en milliers)		
	2017	2018	Évolution en %	2017	2018	Évolution en %	2017	2018	Évolution en %	2017	2018	Évolution en %
Artistes chorégraphiques	10 582	10 723	1,3	64	64	0,2	4 338	4 336	0,0	173	171	-0,8
Artistes de cirque, artistes visuels	4 324	4 493	3,9	36	35	-2,8	2 086	2 145	2,8	84	83	-0,4
Artistes de la musique et du chant	72 777	74 300	2,1	363	374	3,1	21 977	22 524	2,5	1 170	1 191	1,8
Artistes dramatiques	31 682	32 712	3,3	318	326	2,5	13 296	13 551	1,9	548	561	2,3
Autres emplois artistiques	45 735	43 339	-5,2	43	40	-6,0	3 198	3 182	-0,5	193	173	-10,1
Total emplois artistiques	165 100	165 567	0,3	823	839	1,9	44 895	45 738	1,9	2 167	2 180	0,6
Personnels administratifs	12 990	13 294	2,3	229	230	0,2	8 490	8 618	1,5	206	213	3,3
Techniciens costumes, coiffure, maquillage	5 351	5 318	-0,6	66	64	-3,6	2 826	2 795	-1,1	87	84	-3,1
Techniciens plateaux, machinerie, décors	23 563	23 496	-0,3	253	255	0,6	12 010	12 182	1,4	509	514	0,9
Techniciens réalisation, régie	17 646	17 610	-0,2	276	273	-1,0	10 058	10 180	1,2	261	258	-1,2
Techniciens son, éclairage, vidéo, image	38 187	38 775	1,5	673	681	1,2	25 324	25 678	1,4	1 083	1 087	0,3
Autres emplois techniques	9 551	9 674	1,3	110	108	-1,8	4 421	4 423	0,0	108	105	-3,0
Total emplois techniques	107 288	108 167	0,8	1 607	1 610	0,2	63 129	63 873	1,2	2 255	2 261	0,3
Autres emplois	81	76	-6,2	0	0	8,9	11	13	15,1	1	1	6,9
Total	272 469	273 810	0,5	2 430	2 449	0,8	108 036	109 625	1,5	4 423	4 442	0,4

Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

(1) : Dénombrement selon l'emploi principal du salarié : l'emploi principal du salarié est déterminé en fonction du revenu annuel maximum

Tableau 2

RÉPARTITION DES EMPLOYEURS TOUS SECTEURS, DES SALARIÉS, DE LA MASSE SALARIALE, DES HEURES ET DES CONTRATS SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ EN 2018

Secteurs d'activité	Nombre d'employeurs			Nombre de salariés			Masse salariale (en millions d'euros)			Volume d'heures de travail (en milliers)			Nombre de contrats (en milliers)		
	2017	2018	Évolution en %	2017	2018	Évolution en %	2017	2018	Évolution en %	2017	2018	Évolution en %	2017	2018	Évolution en %
9001Z - Arts du spectacle vivant	16 988	17 493	3,0	126 376	128 675	1,8	667	686	2,9	38 422	39 587	3,0	1 721	1 742	1,2
9002Z - Activités de soutien au spectacle vivant	1 752	1 771	1,1	35 885	36 787	2,5	147	157	6,7	6 844	7 193	5,1	368	392	6,3
9004Z - Gestion de salles de spectacles	535	531	-0,7	19 964	20 180	1,1	62	63	1,0	3 919	3 879	-1,0	140	141	0,6
Spectacle Vivant	19 275	19 795	2,7	142 039	144 351	1,6	876	906	3,4	49 184	50 659	3,0	2 229	2 274	2,0
Distribution, projection, édition phonographique (5913A, 5913B, 5914Z, 5920Z)	1 288	1 341	4,1	113 672	14 026	2,6	33	32	-1,1	1 400	1 381	-1,3	69	65	-5,3
Production audiovisuelle, cinéma, animation (5911A, 5911B, 5911C, 5912Z)	6 885	6 923	0,6	131 213	128 762	-1,9	1 197	1 180	-1,4	40 277	40 039	-0,6	1 180	1 146	-2,9
Radio et télédiffusion (6010Z, 6020A, 6020B)	235	251	6,8	16 485	18 413	11,7	130	130	-0,4	4 628	4 581	-1,0	215	217	0,9
Audiovisuel	8 408	8 515	1,3	145 619	144 162	-1,0	1 360	1 342	-1,3	46 306	46 001	-0,7	1 463	1 428	-2,4
Total champ spectacle	27 683	28 310	2,3	250 462	251 215	0,3	2 236	2 248	0,5	95 490	96 661	1,2	3 693	3 702	0,3
Activités des organisations associatives (94)	24 960	24 619	-1,4	41 903	42 630	1,7	59	58	-1,5	3 845	3 728	-3,0	231	227	-1,6
« Particuliers Employeurs »	20 970	21 439	2,2	10 842	11 367	4,8	9	9	0,5	665	671	0,9	44	45	2,0
Hébergement et restauration (55, 56)	8 290	8 547	3,1	16 725	18 217	8,9	24	25	3,1	1 948	2 005	2,9	128	133	3,7
Administration publique et défense - sécurité sociale obligatoire (84)	6 189	6 131	-0,9	29 114	29 551	1,5	31	33	5,6	1 728	1 790	3,6	105	110	4,3
Secteur médico-social (86, 87, 88)	5 793	5 731	-1,1	6 745	6 550	-2,9	5	5	-4,2	321	311	-3,0	24	24	-3,2
Activités sportives, récréatives et de loisirs (93)	4 121	4 245	3,0	13 860	14 405	3,9	26	31	18,7	1 827	2 176	19,1	73	75	2,1
Enseignement (85)	2 678	2 796	4,4	9 597	10 385	8,2	9	9	7,2	528	547	3,6	28	29	5,4
Autres activités créatives, artistiques et de spectacle (9003A, 9003B)	637	656	3,0	4 526	4 843	7,0	6	6	0,8	411	407	-0,9	21	21	1,3
Autres	6 660	6 853	2,9	6 660	6 853	2,9	25	25	0,3	1 273	1 329	4,3	75	76	1,5
Total hors champ spectacle	80 298	81 017	0,9	80 474	82 891	3,0	194	202	3,6	12 546	12 964	3,3	730	740	1,4
Total général	107 981	109 327	1,2	272 469	273 810	0,5	2 430	2 449	0,8	108 036	109 625	1,5	4 423	4 442	0,4

Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

Tableau 3

**RÉPARTITION DES EMPLOYEURS DES SECTEURS PROFESSIONNELS, DES SALARIÉS,
DE LA MASSE SALARIALE, DES HEURES ET DES CONTRATS SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ EN 2018**

Secteurs d'activité	Nombre d'employeurs			Nombre de salariés			Masse salariale (en millions d'euros)			Volume d'heures de travail (en milliers)			Nombre de contrats (en milliers)		
	2017	2018	Évolution en %	2017	2018	Évolution en %	2017	2018	Évolution en %	2017	2018	Évolution en %	2017	2018	Évolution en %
9001Z - Arts du spectacle vivant	16 509	16 968	2,8	125 907	128 142	1,8	666	685	2,8	38 337	39 492	3,0	1 717	1 736	1,1
9002Z - Activités de soutien au spectacle vivant	1 698	1 717	1,1	35 623	36 488	2,4	147	157	6,7	6 836	7 185	5,1	368	391	6,3
9004Z - Gestion de salles de spectacles	487	483	-0,8	19 846	20 032	0,9	62	63	1,0	3 915	3 875	-1,0	139	140	0,6
Spectacle vivant	18 694	19 168	2,5	141 515	143 766	1,6	875	904	3,4	49 088	50 552	3,0	2 224	2 268	2,0
"Distribution, projection, édition phonographique (5913A, 5913B, 5914Z, 5920Z)"	1 283	1 336	4,1	13 658	14 010	2,6	33	32	-1,1	1 398	1 379	-1,3	69	65	-5,3
"Production audiovisuelle, cinéma, animation (5911A, 5911B, 5911C, 5912Z)"	6 881	6 916	0,5	131 210	128 750	-1,9	1 197	1 180	-1,4	40 276	40 038	-0,6	1 180	1 146	-2,9
Radio et télédiffusion (6010Z, 6020A, 6020B)	234	251	7,3	16 484	18 413	11,7	130	130	-0,4	4 628	4 581	-1,0	215	217	0,9
Audiovisuel	8 398	8 503	1,3	145 605	144 143	-1,0	1 360	1 342	-1,3	46 303	45 999	-0,7	1 463	1 428	-2,4
Total champ spectacle	27 092	27 671	2,1	249 971	250 661	0,3	2 234	2 246	0,5	95 391	96 551	1,2	3 687	3 695	0,2
Activités des organisations associatives (94)	632	567	-10,3	7 697	7 755	0,8	13	12	-4,9	870	778	-10,6	37	35	-5,7
« Particuliers Employeurs »	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
Hébergement et restauration (55, 56)	45	42	-6,7	930	1 067	14,7	2	2	-14,9	140	115	-17,7	7	6	-13,9
Administration publique et défense - sécurité sociale obligatoire (84)	8	8	0,0	82	264	222,0	0	0	356,4	3	18	569,4	0	1	496,6
Secteur médico-social (86, 87, 88)	2	1	-50,0	9	6	-33,3	0	0	-45,5	2	1	-51,9	0	0	-27,6
Activités sportives, récréatives et de loisirs (93)	220	206	-6,4	5 285	5 505	4,2	20	24	22,2	1 429	1 743	22,0	45	46	0,1
Enseignement (85)	41	40	-2,4	1 012	1 051	3,9	2	1	-4,4	86	82	-3,7	4	4	2,7
Autres activités créatives, artistiques et de spectacle (9003A, 9003B)	240	226	-5,8	3 221	3 336	3,6	5	5	-2,0	342	330	-3,5	18	17	-2,1
Autres	211	202	-4,3	211	202	-4,3	10	9	-11,4	399	383	-3,9	22	20	-10,7
Total hors champ spectacle	1 399	1 292	-7,6	21 485	21 754	1,3	52	54	4,7	3 269	3 451	5,5	134	129	-3,5
Total général	28 491	28 963	1,7	253 874	254 755	0,3	2 286	2 300	0,6	98 660	100 001	1,4	3 821	3 825	0,1

Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes
- : donnée relevant du secret statistique

Tableau 4

**RÉPARTITION DES EMPLOYEURS HORS SECTEURS PROFESSIONNELS, DES SALARIÉS,
DE LA MASSE SALARIALE, DES HEURES ET DES CONTRATS SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ EN 2018**

Secteurs d'activité	Nombre d'employeurs			Nombre de salariés			Masse salariale (en millions d'euros)			Volume d'heures de travail (en milliers)			Nombre de contrats (en milliers)		
	2017	2018	Évolution en %	2017	2018	Évolution en %	2017	2018	Évolution en %	2017	2018	Évolution en %	2017	2018	Évolution en %
9001Z - Arts du spectacle vivant	516	560	8,5	2 214	2 431	9,8	1 278	1 512	18,4	84 533	95 372	12,8	4 404	5 627	27,8
9002Z - Activités de soutien au spectacle vivant	60	58	-3,3	368	403	9,5	127	129	1,8	7 720	8 318	7,7	491	552	12,4
9004Z - Gestion de salles de spectacles	49	48	-2,0	151	162	7,3	60	59	-1,1	3 299	3 444	4,4	228	229	0,4
Spectacle vivant	625	666	6,6	2 694	2 935	8,9	1 464	1 700	16,1	95 552	107 134	12,1	5 123	6 408	25,1
"Distribution, projection, édition phonographique (5913A, 5913B, 5914Z, 5920Z)"	9	7	-22,2	43	22	-48,8	34	27	-20,5	2 522	1 774	-29,7	154	83	-46,1
"Production audiovisuelle, cinéma, animation (5911A, 5911B, 5911C, 5912Z)"	11	10	-9,1	16	28	75,0	18	15	-16,5	818	902	10,3	23	37	60,9
Radio et télédiffusion (6010Z, 6020A, 6020B)	1	0	-100,0	1	0	-100,0	0	0	-100,0	12	0	-100,0	1	0	-100,0
Audiovisuel	21	17	-19,0	60	50	-16,7	53	43	-19,3	3 352	2 676	-20,2	178	120	-32,6
Total champ spectacle	646	683	5,7	2 752	2 985	8,5	1 517	1 743	14,9	98 904	109 810	11,0	5 301	6 528	23,1
Activités des organisations associatives (94)	24 357	24 074	-1,2	37 106	37 664	1,5	46 126	45 879	-0,5	2 974 960	2 949 931	-0,8	193 230	191 754	-0,8
« Particuliers Employeurs »	20 970	21 439	2,2	10 842	11 367	4,8	8 981	9 023	0,5	664 779	671 035	0,9	44 023	44 890	2,0
Hébergement et restauration (55, 56)	8 245	8 506	3,2	16 252	17 594	8,3	22 177	23 243	4,8	1 807 770	1 889 988	4,5	121 318	127 061	4,7
Administration publique et défense - sécurité sociale obligatoire (84)	6 184	6 125	-1,0	29 063	29 359	1,0	31 303	32 765	4,7	1 725 455	1 771 726	2,7	105 262	108 815	3,4
Secteur médico-social (86, 87, 88)	5 791	5 730	-1,1	6 737	6 544	-2,9	4 933	4 741	-3,9	319 077	310 246	-2,8	24 367	23 604	-3,1
Activités sportives, récréatives et de loisirs (93)	3 903	4 044	3,6	9 497	9 745	2,6	6 060	6 503	7,3	398 845	433 505	8,7	27 648	29 124	5,3
Enseignement (85)	2 638	2 760	4,6	8 671	9 427	8,7	7 041	7 718	9,6	442 821	465 055	5,0	23 745	25 118	5,8
Autres activités créatives, artistiques et de spectacle (9003A, 9003B)	403	434	7,7	1 382	1 589	15,0	984	1 145	16,4	68 277	76 414	11,9	3 472	4 126	18,8
Autres	6 453	6 659	3,2	6 453	6 659	3,2	15 000	16 214	8,1	874 561	945 575	8,1	52 952	56 444	6,6
Total hors champ spectacle	78 944	79 771	1,0	69 464	71 830	3,4	142 606	147 232	3,2	9 276 545	9 513 475	2,6	596 017	610 936	2,5
Total général	79 590	80 454	1,1	70 041	72 491	3,5	144 123	148 975	3,4	9 375 449	9 623 285	2,6	601 318	617 464	2,7

Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes
- : donnée relevant du secret statistique
ns : donnée non significative

Méthodologie

1. CHAMP

Le champ de cette publication porte sur les employeurs qui relèvent du champ d'application des annexes 8 et 10 de l'Assurance chômage et qui emploient, sous contrat à durée déterminée, au moins un salarié du spectacle (artistes du spectacle, ouvriers ou techniciens concourant au spectacle).

2. DÉFINITIONS

Les employeurs d'intermittents du spectacle

Les annexes 8 et 10 au règlement général de la Convention de l'Assurance chômage relatives à l'aide au retour à l'emploi et à l'indemnisation du chômage sont applicables aux employeurs procédant à l'embauche et à l'emploi de salarié(s) du spectacle, au titre d'un contrat de travail à durée déterminée.

Les employeurs dont l'activité principale est liée à la production cinématographique, l'audiovisuel, la diffusion TV et radio, au spectacle, notés employeurs des secteurs professionnels, relèvent du périmètre du Centre de Recouvrement.

Les employeurs dont l'activité principale ou l'objet n'est pas le spectacle et les groupements d'artistes amateurs bénévoles, notés **employeurs hors secteurs professionnels**, relèvent du périmètre du Guso.

Le Guso est un dispositif permettant aux organisateurs de spectacles vivants concernés d'effectuer, auprès d'un seul organisme habilité par arrêté, l'ensemble des déclarations obligatoires liées à l'embauche et à l'emploi, sous contrat à durée déterminée, d'artistes et de techniciens du spectacle, ainsi que du paiement de l'ensemble des cotisations et contributions sociales s'y rapportant. Cette procédure simplifiée permet d'effectuer les déclarations et de payer les cotisations et contributions aux six organismes de recouvrement partenaires du Guso que sont :

- Les Unions de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations familiales (URSSAF) ou les Caisses Générales de Sécurité Sociale (CGSS) pour les départements d'outre-mer;
- L'Unédic;
- AUDIENS, représentant l'IRPS, l'IRCPS et l'IPICAS;
- La Caisse des Congés Spectacles (CCS);
- Le Fonds d'assurance formation des activités du spectacle (AFDAS);
- Le Centre médical de la Bourse (CMB).

Les salariés intermittents du spectacle

Les salariés du spectacle concernés par ces annexes sont :

- Les ouvriers et techniciens du spectacle sous contrat de travail à durée déterminée exerçant l'une des fonctions limitativement énumérées dans la liste jointe à l'annexe 8 au règlement général de la Convention de l'Assurance chômage (article 1er § 4 de l'annexe 8).
- Les artistes du spectacle sous contrat de travail à durée déterminée tels que définis à l'article L. 762-1 du code du travail (article 1er § 4 de l'annexe 10).

Le champ spectacle et hors champs spectacle

L'activité de l'établissement employeur identifié par les codes NAF suivants permet de circonscrire le champ spectacle :

Spectacle vivant :

- 9001Z Arts du spectacle vivant
- 9002Z Activités de soutien au spectacle vivant
- 9004Z Gestion de salles de spectacles

Audiovisuel :

- 5911A Production de films et de programmes pour la TV
- 5911B Production de films institutionnels
- 5911B Production de films cinématographiques
- 5912Z Postproduction de films cinématographiques, de vidéos et de programmes télévisuels
- 5913A Distribution de films cinématographiques
- 5913B Edition et distribution vidéo
- 5914Z Projection de films cinématographiques
- 5920Z Enregistrement sonore et édition musicale
- 6010Z Edition et diffusion de programmes radio
- 6020A Edition de chaînes généralistes
- 6020B Edition de chaînes thématiques

Le « hors champ spectacle » comprend les activités restantes regroupées par codes NAF A88 ou NAF 2008 comme les activités des organisations associatives (NAF A88 94), l'hébergement & la restauration (NAF A88 55,56), l'administration (NAF A88 84), etc.

La distinction entre « champ spectacle » et « hors champ spectacle » ne recouvre pas exactement la distinction entre « secteurs professionnels » et « hors secteurs professionnels », même si les champs sont très proches. Plus précisément, la distinction « champ spectacle » et « hors champ spectacle » se fonde strictement sur le code NAF de l'employeur.

La distinction entre « secteurs professionnels » et « hors secteurs professionnels » est une distinction opérationnelle liée au recouvrement des cotisations (par le Centre de Recouvrement ou par le Guso) selon l'application des textes réglementaires ; cette distinction ne dépend pas uniquement du code NAF de l'employeur mais dépend également de l'objet du contrat.

3. SOURCES

Les employeurs relevant du champ d'application des annexes 8 et 10 sont tenus de procéder aux déclarations nominatives mensuelles liées à l'embauche et à l'emploi de salarié(s) du spectacle, au titre d'un contrat de travail à durée déterminée, soit par une Attestation d'Employeur Mensuelle (AEM), soit par une Déclaration Unique Simplifiée (DUS) s'ils relèvent du champ d'application du Guso.

Ces déclarations contiennent des éléments d'identification du salarié, de l'employeur, du contrat de travail ainsi que des rémunérations et contributions dues.

Elles sont gérées dans deux bases opérationnelles différentes : ATE pour les Attestations d'Employeurs Mensuelles et Guso pour les Déclarations Uniques Simplifiées.

Les données brutes présentées dans cette note sont élaborées à partir de ces deux sources.

Toutes les données sont établies à partir des informations déclarées pour les contrats de travail effectués au cours de la période considérée.

4. MÉTHODE DE CALCUL DES INDICATEURS

Le nombre d'employeurs : il est calculé sur la base du SIRET pour les employeurs professionnels et sur la base de l'identifiant interne unique de l'employeur attribué par Pôle emploi. En effet, certains employeurs du champ Guso, comme les « particuliers employeurs » et certaines associations, n'ont pas de SIRET.

Sont comptabilisés tous les employeurs ayant employé au moins un intermittent du spectacle au cours de la période considérée.

Le nombre de salariés : il est calculé sur la base de l'identifiant individuel NIR. Sont comptabilisés tous les salariés intermittents du spectacle ayant eu au moins un contrat de travail au cours de la période considérée et ayant été déclarés par un employeur relevant du champ professionnel ou du Guso.

Au sein de chaque catégorie d'employeurs (secteurs professionnels, hors secteurs professionnels), un salarié n'est comptabilisé qu'une seule fois, même s'il a travaillé pour plusieurs employeurs au cours de la période considérée.

Les salariés travaillant, au cours de l'année pour les deux catégories d'employeurs sont comptabilisés pour l'une et l'autre catégorie.

En revanche, lorsqu'on dénombre le nombre total de salariés intermittents du spectacle, sans distinction de la catégorie d'employeurs, les salariés ne sont comptabilisés qu'une seule fois même s'ils ont travaillé pour des employeurs de catégories différentes.

Directeur de la publication
Jean BASSÈRES

Directeur de la rédaction
Cyril NOUVEAU

Réalisation
Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

Pôle emploi,
1 avenue du Docteur Gley
75987 Paris cedex 20

www.pole-emploi.org

